Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIMES - 3003 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/08/2026 - B2026/011878 - 2024 B 03384 - 534 236 351 - ABELLE

Certifié conforme à l'original
A. Belen Pelt

B11878

ABELLE SAS

07/05/2026 11:10:53

Bilan simplifié

État exprimé en €

ACTIF			Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 Brut		Amortis. Provisions		Net	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles :	- Fonds commercial	010		012			
		- Autres	014	550,00	016	550,00		
	Immobilisations corporelles		028	5 426,77	030	5 426,77		
	Immobilisations financières (1)		040		042			
	Total I (5)		044	5 976,77	048	5 976,77	0,00	0,00
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production		050		052			
	STOCKS Marchandises		060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2) :	- Clients et comptes rattachés	068		070			1 000,00
		- Autres (3)	072	424,00	074		424,00	314,00
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	113,99	086		113,99	331,99
	Charges constatées d'avance		092		094			
	Total II		096	537,99	098	0,00	537,99	1 645,99
Total général (I+II)			110	6 514,76	112	5 976,77	537,99	1 645,99

PASSIF			01/01/2025 - 31/12/2025 Net		01/01/2024 - 31/12/2024 Net
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		120	1 000,00	1 000,00
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126	100,00	100,00
	Réserves réglementées		130		
	Autres réserves		132		
	Report à nouveau		134	-7 934,85	4 876,94
	Résultat de l'exercice		136	-3 695,11	-12 811,79
	Provisions réglementées		140		
		Total I	142	-10 529,96	-6 834,85
Provisions pour risques et charges		Total II	154	0,00	0,00
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés		166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N	169 : 10 456,38)	172	11 067,95	8 480,84
	Produits constatés d'avance		174		
		Total III	176	11 067,95	8 480,84
		Total général (I+II+III)	180	537,99	1 645,99

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Donts dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

CBP

Certifié conforme à l'original
A. Gelin, Pdt

ABELLE SAS 07/05/2026 11:11:44

Compte de résultat simplifié

État exprimé en €

					Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		209		210	
	Production vendue : - Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
	Production vendue : - Services		217		218	2 682,36 / 3 100,00
	Production stockée				222	
	Production immobilisée				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	2 682,36 / 3 100,00
Charges d'exploitation	Achats de marchandises				234	
	Variation de stock (marchandises)				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				238	
	Variation de sotck (matières premières et approvisionnement)				240	
	Autres charges externes				242	2 183,52 / 8 722,12
	Impôts, taxes et versements assimilés				244	562,00 / 507,00
	Rémunérations du personnel				250	710,00 / 3 599.28
	Charges sociales				252	2 921,95 / 3 083,39
	Dotations aux amortissements				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		262	
		Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	6 377,47 / 15 911,79
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION					270	-3 695,11 / -12 811,79
Produits et charges divers	Produits financiers			(III)	280	
	Produits exceptionnels			(IV)	290	
	Charges financières			(V)	294	
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes	347	(VI)	300	
		Dont amortissement exceptionnel des 25% des contructions nouvelles	348			
	Impôts sur les bénéfices			(VII)	306	
BENEFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	-3 695,11 / -12 811,79
B- RÉSULTAT FISCAL					312	-3 695,11 / 314 -12 811,79
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles*				322	
	Impôts et taxes non déductibles*				324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	0,00	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	0,00	330
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone france urbaine (44 octies et octies A) 987		Zones restructuration de la défense (44. terdecies) 127
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A) 989		Zone de revitalisation rurale (44 quindecies) 138 / 342
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer 344		Créance due au report en arrière de déficit 346 / 350
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Perte col. 2 352	354 -3 695,11
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprise I.S. seulement)				356	
	Déficit antérieurs reportables* : . . . . dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1 Déficit col.2 370	372 -3 695,11

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Exonérations ou abattements* entreprises nouvelles ou ZFU	380		n° du centre de gestion agréé :	388				
Montant de la T.V.A. collectée	374		Effectif moyen du personnel*:	376		Dont apprentis		handicapés		Effectif affecté à l'activité artisanale	861	
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :	378		Montant des prélèvements personnels de marchandises*:				399				

CBP

ABELLE SAS
Société par actions simplifiée à capital variable de 1.000 €
Siège social : 1 Avenue du Centurion - 30240 LE GRAU DU ROI
RCS 534 236 351 Nîmes - Ape 4329

***

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 8 mai 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le huit mai,
A dix-neuf heures,

Les associés de ABELLE SAS, société par actions simplifiée à capital variable de 1.000 €, divisé en 100 actions de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au : 1 Avenue du Centurion - 30240 LE GRAU DU ROI, sur convocation de la présidence.

SONT PRESENTS :

- Monsieur BELLE Alain, actionnaire, PDG, propriétaire de cinquante parts
ci,..... 50
- Madame CIMADOMO Isabella, actionnaire, propriétaire de cinquante parts
ci,..... 50

TOTAL : CENT parts, ci..... **100**

actionnaires de la Société et représentant en tant que tel plus des trois-quarts des actions émises par la Société.
L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.
L'Assemblée est présidée par Monsieur BELLE Alain, PDG actionnaire.
Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la présidence,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation,

AP

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, établis par la gérance.
Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.
En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter la perte de 3.695 € de l'exercice de la manière suivante :

Perte de l'exercice 3.695 €

Report à nouveau débiteur : 3.695 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AD

La continuité de la société est confirmée malgré les capitaux propres négatifs.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention susvisée n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le PDG et les actionnaires.

Pour copie certifiée conforme.

A Port Camargue, le 8 mai 2026,

Le PDG, Alain BELLE

